

ASSEMBLÉE DE PROVINCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N°45-2013/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Trésorier	1
Directions	14
JONC	1
Archive NC	1

DÉLIBÉRATION

**portant approbation du compte rendu annuel 2012
de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Dumbéa sur mer**

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°20-2006/APS du 10 janvier 2006 relative à la création de la ZAC de Dumbéa sur Mer ;

Vu la délibération n°62-2007/APS du 15 novembre 2007 relative à la régularisation de la création de la ZAC de Dumbéa sur mer sur la commune de Dumbéa ;

Vu la délibération n° 24-2007/APS du 12 avril 2007 accordant la garantie de la province Sud à un emprunt souscrit par la société d'équipement de la Nouvelle-Calédonie (SECAL) auprès de l'Agence française de développement (AFD) en vue de la réalisation de la ZAC de Dumbéa sur mer ;

Vu la délibération n° 25-2007/APS du 12 avril 2007 accordant la garantie de la province Sud à un emprunt souscrit par la société d'équipement de la Nouvelle-Calédonie (SECAL) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) en vue de la réalisation de la ZAC de Dumbéa sur mer ;

Vu la délibération n° 44-2010/APS du 14 octobre 2010 accordant une garantie d'emprunt de la province Sud aux emprunts souscrits par la société d'équipement de la Nouvelle-Calédonie (SECAL) dans le cadre d'une restructuration du financement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Dumbéa sur mer ;

Vu la délibération n° 54-2011/APS du 22 décembre 2011 approuvant le plan d'aménagement de zone modifié de la zone d'aménagement concerté Dumbéa sur mer ;

Vu la délibération n° 55-2011/APS du 22 décembre 2011 approuvant le programme des équipements publics modifié de la zone d'aménagement concerté Dumbéa sur mer ;

Vu la délibération n° 56-2011/APS du 22 décembre 2011 adoptant le dossier de réalisation modifié de la zone d'aménagement concerté Dumbéa sur mer ;

Vu la délibération n°762-2012/BAPS/DFA du 3 décembre 2012 approuvant un avenant n°4 au traité de concession confiant à la SECAL la mission complémentaire de déplacer le refuge de la SPANC ;

Vu la convention de concession d'aménagement modifiée n° C306-07 du 7 décembre 2007 entre la province Sud et la Société d'Equipement de Nouvelle-Calédonie (SECAL) ;

Vu le rapport final de la mission d'évaluation de la ZAC de Dumbéa sur mer d'avril 2010 ;

Vu la délibération modifiée n° 45-2012/APS du 18 décembre 2012 relative au budget de la province Sud pour l'exercice 2013 ;

Entendu le rapport n° 43-2013/APS des commissions conjointes du budget, des finances et du patrimoine et de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire en date du 10 décembre 2013,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 19 DECEMBRE 2013, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Le compte rendu annuel de la zone d'aménagement concerté Dumbéa sur mer, portant sur l'exercice 2012, et établi conformément au tableau ci-dessous, est approuvé.

- ZAC DSM - Synthèse CRACL 2012	Au 31/12/2012		
	Bilan (budget total)	Facturé	Taux de réalisation (facturé / bilan)
PRODUITS DE CESSIONS	33 551 682 752	5 286 417 549	16%
<i>dont secteurs 1 à 3 aidés + commerces</i>	2 886 739 805	2 776 644 977	96%
<i>dont secteur 1 à 3 LIBRE</i>	10 208 839 278	2 509 772 572	25%
<i>dont secteurs 4 et 5 LIBRE</i>	20 456 103 669	0	0%
PARTICIPATIONS	7 177 630 059	2 797 420 059	39%
<i>Concédant (province Sud)</i>	812 500 000	165 000 000	20%
<i>Lotisist DORADE</i>	480 000 000	480 000 000	100%
<i>FSH 7ha</i>	198 824 000	198 824 000	100%
<i>MEDIPOLE</i>	1 429 500 000	1 250 000 000	87%
<i>NEBELO</i>	292 884 178	292 884 178	100%
<i>Centre de soins de suite et de réadaptation (CSSR)</i>	75 017 481	75 017 481	100%
<i>SMTU</i>	248 210 000	0	0%
<i>FSH Brigitte</i>	333 694 400	333 694 400	100%
<i>PANDA STEP</i>	1 480 000 000	0	0%
<i>DUMBEA STEP</i>	1 825 000 000	0	0%
<i>autres</i>	2 000 000	2 000 000	100%
PRODUITS DIVERS	408 187 189	275 799 739	68%
Emprunts et comptes		7 547 682 073	
TOTAL PRODUITS	41 137 500 000	15 907 319 420	
TOTAL PRODUITS (hors emprunts)	41 137 500 000	8 359 637 347	20%
ACQUISITIONS ET ETUDES	5 775 965 700	5 123 870 715	89%
TRAVAUX SECTEUR 1, 2 et 3	7 418 000 000	5 994 929 581	81%
TRAVAUX SECTEUR 4 et 5	5 264 000 000	723 600	0%
ECHANGEUR	1 632 210 000	363 360 337	22%
MEDIPOLE	257 000 000	3 900 590	2%
DEPLACEMENT LIGNE HAUTE TENSION	900 002 847	333 427 963	37%
VOIE SUD	2 092 008 799	1 186 006 732	57%
AMENAGEMENT D'ESPACE PUBLIC	1 500 000 000	115 394 131	8%
ENVIRONNEMENT	300 000 000	12 870 167	4%
TRAVAUX VRD SUR PANDA	780 000 000	0	0%
AUTRES TRAVAUX	1 014 159 275	641 150 874	63%
PREMIER GROUPE SCOLAIRE	615 000 000	515 074 796	84%
DEUXIEME GROUPE SCOLAIRE	665 000 000	652 696 604	98%
TROISIEME GROUPE SCOLAIRE	665 000 000	17 726 627	3%
GROUPE SCOLAIRE PROVISOIRE	89 205 525	89 112 558	100%
AUTRES EQUIPEMENTS PUBLICS	2 177 716 000	21 996 420	1%
STEP	4 780 006 451	60 068 394	1%
LOCAUX DE LA SECAL SUR DSM	20 006 536	19 059 146	95%
REMUNERATION SECAL	1 860 594 214	560 490 282	30%
FRAIS FINANCIERS	3 230 668 758	1 004 177 918	31%
FRAIS GENERAUX	100 955 895	52 269 103	52%
TOTAL CHARGES	41 137 500 000	16 768 306 538	41%

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.